

HCFC Qualiclimafroid lance une grille de qualification pour la reconversion des installations de réfrigération, en prévision d'une pénurie de R 22 sur la période 2010-2015.

Comment gérer la fin du R 22 ?



« À partir du 1^{er} janvier 2010, plusieurs millions d'installations de réfrigération et de climatisation ne pourront plus être maintenues du fait de l'interdiction de la vente du R 22 », annonce Qualiclimafroid, dans un communiqué du 17 avril. Plus précisément, ce sont les HCFC neufs, dont le R 22, qui ne pourront plus être commercialisés. En effet, le règlement européen 2037/2000, du 29 juin 2000, interdit la vente des HCFC neufs en Europe à partir du 1^{er} janvier 2010. Jusqu'en 2015, seuls les HCFC recyclés pourront encore être utilisés. Le problème, c'est que seulement 500 à 600 tonnes de R 22

sont actuellement récupérées chaque année. Selon les sources, on s'attend donc à une pénurie de 1 500 à 3 400 tonnes de R 22 pour assurer la maintenance du parc des installations existantes à partir de 2010. Compte tenu du coût des investissements et de la durée de vie des matériels, il n'est pas envisageable de changer toutes les machines fonctionnant au R 22, notamment pour les grosses puissances.



WEB

www.
qualiclimafroid.
com

La solution viendrait donc du rétrofit des installations, c'est-à-dire du remplacement du fluide HCFC par un des fluides spécialement conçus par les chimistes pour se substituer au R 22 dans ses différentes applications. Pour les installateurs, cette démarche entraîne de nombreuses questions, notamment sur les performances réelles des installations après rétrofit, et sur la responsabilité de l'installateur. Les maîtres d'ouvrage souhaitent des garanties.

C'est pour répondre à cette demande que Qualiclimafroid a créé une extension de sa grille de qualification Qualiclimafroid intitulée « conversion HCFC/HFC » et réservée aux installations de réfrigération. Elle est divisée en trois niveaux de difficultés : conversion simple, conversion intermédiaire et conversion technique. Les premières qualifications de « conversion » seront délivrées au milieu de l'année 2008. Ainsi, les donneurs d'ordre pourront consulter la liste des entreprises qualifiées par Qualiclimafroid pour se mettre en relation avec des prestataires confirmés. ■